

**Avis au public**

**Listes électorales**

obeler  
fenneng:beetebuerg:  
hunchereng  
näerzeng

eis gemeng

Conformément à l'article 17 de la loi électorale, il est porté à la connaissance du public que les listes électorales sont arrêtées définitivement le 15 mars 2019 et seront déposées à l'inspection du public au Biergerzenter pendant la période du 15 au 22 mars 2019 inclus.

Les réclamations du chef d'inscription, de radiation ou d'omission indues doivent être portées devant la Cour administrative, conformément aux dispositions des articles 21 et suivants de la loi électorale modifiée du 18 février 2003.

Fait à Bettembourg, le 15 mars 2019.

Pour le collège échevinal,

  
**Damien NEY**  
Secrétaire Communal

  
**Laurent ZEIMET**  
Bourgmestre

